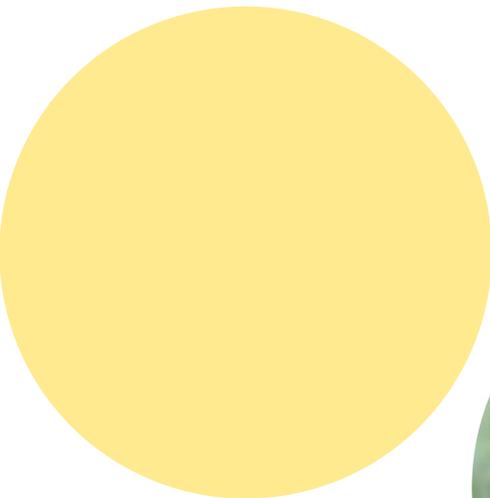




Investissement

CIG échelonné

Une stratégie rentable et pratique pour diversifier vos comptes à intérêt garanti



Le CIG échelonné



Le montant investi dans le CIG échelonné sera divisé en trois, cinq, sept ou dix portions égales selon la durée totale choisie (3, 5, 7 ou 10 ans). La première portion arrivera à échéance après un an, la seconde après deux ans, et ainsi de suite. Toutes ces portions bénéficient du même taux initial avantageux.

Le CIG échelonné vous permet d'appliquer la stratégie de l'étalement des échéances : quel que soit le comportement des marchés, votre portefeuille est protégé car seule une portion arrive à échéance à chaque année.

Avantages

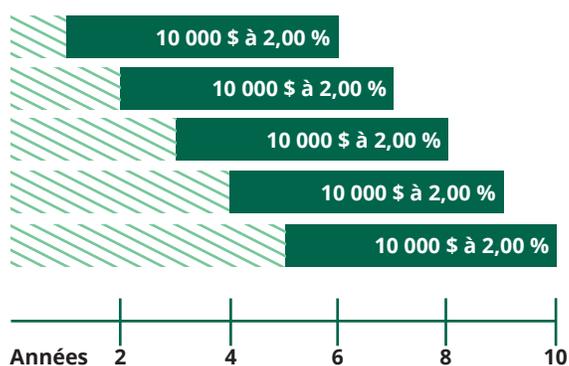
- Capital et taux garantis
- Meilleurs taux que les placements à court terme, et bonifiés selon les montants investis
- Liquidités disponibles sans frais à chaque année dès la première année de placement, à la date anniversaire du CIG
- Étalement des échéances de vos comptes à intérêt garanti
- Option rachetable et non rachetable, au choix

Exemple du fonctionnement

Jean investit 50 000 \$ dans un CIG échelonné 5 ans. De ce montant, 10 000 \$ seront investis pour un an, 10 000 \$ pour deux ans, et ainsi de suite jusqu'à un terme de 5 ans. Le taux global appliqué, par exemple 2,00 %, sera le même pour toutes les portions.

Chaque portion sera réinvestie à l'échéance pour un terme de cinq ans au taux des comptes à intérêt garanti réguliers en vigueur à cette date. L'échelonnement des CIG continuera donc sa progression et protégera le portefeuille des fluctuations des taux.

Investissement global de 50 000 \$



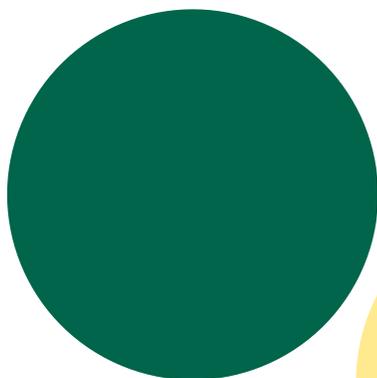
Investissement initial dans le CIG Échelonné

Réinvestissement à l'échéance

Caractéristiques du CIG échelonné

Options	Série 3	Série 5	Série 7	Série 10
Échéance totale	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Régimes individuels permis	REER, REER immobilisé, non enregistré (RENE) et CELI			
Dépôt minimum	5 000 \$			
Intérêts annuels	Composés OU Simples pour les contrats non enregistrés (RENE) et CELI seulement			
À l'échéance	Réinvestissement automatique pour la durée totale choisie initialement au taux des CIG réguliers en vigueur à cette date OU Versement sur demande			
Possibilité de rachat	Rachetable en tout temps avant l'échéance, moins les frais si applicables OU Non rachetable			

Le CIG échelonné est disponible à des taux affichés à chaque semaine sur le site ssq.ca.



Le CIG échelonné : une façon rentable et pratique de diversifier vos comptes à intérêt garanti



Les comptes à intérêt garanti (CIG) présentent l'avantage de vous assurer d'un taux pour une durée fixée d'avance. Habituellement, plus la durée fixée est longue, plus le taux est élevé.

Pour profiter d'éventuelles hausses de taux et des occasions du marché et ainsi mieux équilibrer votre portefeuille, il vous faut toutefois bien étaler les échéances de vos CIG de manière à avoir constamment des placements arrivant à terme.

Si vous voulez bénéficier de la sécurité des comptes à intérêt garanti tout en ayant la flexibilité de réinvestir une partie de vos sommes chaque année, considérez le CIG échelonné de SSQ Assurance.

Le CIG échelonné regroupe différents CIG de durées variées aussi courtes qu'un an, vous permet de reprendre et de réinvestir une partie de vos sommes à chaque année. Et ce, à un taux d'intérêt unique tout aussi intéressant pour les investissements de courte que de plus longue durée.



Consultez votre conseiller en sécurité financière pour plus de détails sur ce produit.

Bureau des ventes – Québec

Tél. : 1 888 292-8483

Bureau des ventes – Ontario, Ouest du Canada et Maritimes

Tél. : 1 888 429-2543

Service à la clientèle

2515, boulevard Laurier
C.P. 10510, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Tél. : 1 800 320-4887

Télec. : 1 866 559-6871

service.inv@ssq.ca

ssq.ca